

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur BERNARD Anthony, Madame BERTHELOT Céline, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas (arrivé à 19h48), Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Madame MARECHAL Corinne, Monsieur LE SOLLIEC Patrick

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice, Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie, Madame LIDURIN Christelle.

Secrétaire : Madame BERTHELOT Céline

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 15 (16 à partir de 19h48)

Nombre de conseillers votants : 15 (16 à partir de 19h48)

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du cinq juin 2018.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Madame BERTHELOT Céline en qualité de secrétaire de séance.

DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Les travaux engagés récemment sur le futur chemin de randonnée permettent d'espérer une ouverture du chemin au public à compter de septembre 2018. Il est donc proposé de mettre à l'ordre du jour l'approbation du circuit.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte le rajout du point précité.

19h48 – arrivée de Monsieur LE BOULAIRE Nicolas

SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX DU MODE DE GESTION

L'exploitation du service d'assainissement collectif est assuré en régie et à ce titre plusieurs conventions ont été signées avec la SAUR afin d'exploiter la station d'épuration, le poste de pompage et le réseau de collecte et assurer le recouvrement des redevances assainissement. Certaines de ces conventions conclues avec SAUR pour la commune de PLUMELIN arriveront à échéance au mois de juillet 2020 (ou avant si le mode de gestion du service assainissement est modifié).

Le rapport liminaire a été rédigé en vue d'analyser les différents modes de gestion envisageables et éclairer les élus au regard du choix de mode de gestion à réaliser (cf. annexe 1). Ce rapport met en évidence :

- Que l'ensemble des contraintes techniques pour la gestion du service public d'assainissement est de plus en plus difficile et contraignant techniquement et que la commune ne dispose pas de personnel spécialisé ni de structure technique opérationnelle,
- Qu'il convient également de tenir compte d'une réglementation de plus en plus stricte en matière de qualité et de contrôle, et des exigences croissantes des consommateurs en matière de qualité de service,
- Que la multiplicité des conventions passées avec le prestataire sont contraignantes d'un point de vue administratif,
- Qu'à ce jour l'entière responsabilité du service assainissement est dévolue à la commune, ce qui ne serait plus le cas en délégation de service public,
- Que les infrastructures d'assainissement collectif étant déjà établis, ils seront remis à la disposition du délégataire en vue de leur exploitation.

Par conséquent, le choix d'une délégation de service public, de type affermage, comme mode juridique d'exploitation, apparaît comme étant le mieux adapté.

Au regard des points précités, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De se prononcer favorablement sur le principe d'une gestion délégué du Service de l'assainissement collectif, en affermage, de la commune de PLUMELIN à une société spécialisée afin de bénéficier :
 - De la compétence de spécialistes dans tous les domaines de la gestion de l'eau et de l'assainissement,
 - De techniques de pointe : informatique, automatisme, télétransmission,
 - De méthodes de gestion et d'organisation éprouvées,
 - D'importants efforts de recherche et de développement,
 - D'une capacité d'adaptation de ces différents moyens à la configuration locale,
 - De ses références acquises dans la gestion de collectivités de taille au moins équivalente.
- ✓ De s'engager sur une durée de cette délégation de 5 ans ;
- ✓ De mandater Monsieur le Maire à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur ROSELIER Frédéric indique ne pas participer au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 15 voix pour,

- Approuve le principe de délégation de service public d'assainissement collectif de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour choisir le délégataire.

ACQUISITION FONCIERE SUITE PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors du dernier conseil municipal, l'assemblée délibérante a échangé sur l'opportunité d'acquisition de la maison actuellement en vente à proximité de la mairie et de la salle polyvalente. Les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable pour une proposition transmise par Monsieur Le Maire à un membre de la famille. Un courrier destiné aux consorts, a été transmis avec une proposition unique et ferme s'élevant à 60000€.

Par retour de courrier en date du 12 juin, les vendeurs, au nombre de 6, ont déclaré accepter l'offre au prix de 60 000€ net vendeur. Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter les termes de la transaction et d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre contact avec le notaire pour préparer l'acte de cession et à signer l'ensemble des documents liés à cette affaire.

VENTE DE TERRAIN LE GAL JEREMY A LA COMMUNE DE PLUMELIN

Afin de faciliter la circulation sur le chemin d'exploitation n°55, Monsieur LE GAL Jérémy et Madame LE BOUQUIN Marine, demeurant à Talforest, proposent de céder à la commune une parcelle de 41m² à l'angle de leur terrain, cadastrée ZT 265.

Considérant la visite sur site de Monsieur Le Maire et de l'adjoint aux travaux, jugeant opportun l'acquisition de cette parcelle par la commune pour faciliter la circulation et le bon relationnel et considérant le prix proposé soit, trois euros le mètre carré ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée ZT 265 par la commune de PLUMELIN;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'achat ;
- ✓ Autorise la vente au prix de trois euros le mètre carré et les frais d'actes à charge de la commune ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires et à effectuer l'ensemble des démarches liées à l'exécution de la décision.

REALISATION DE CAVEAUX PAR LA COMMUNE

Dans un souci de service rendu à l'égard des familles, Monsieur le Maire explique qu'il est possible de procéder à la construction de caveaux d'avance qui seront ensuite vendus aux familles avec les concessions de terrains.

Des devis ont été demandés pour :

- ✓ 2 caveaux - 4 places
- ✓ 4 caveaux - 2 places
- ✓ 4 cavurnes

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à retenir l'offre la moins disante;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires et à effectuer l'ensemble des démarches liées à l'exécution de la décision.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la revente des caveaux et cavurnes au prix d'achat HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur Le Maire à appliquer les tarifs de revente des caveaux et cavurnes au prix d'achat HT des équipements précités.

Dans le cadre des aménagements prévus au cimetière, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la procédure à retenir pour les travaux de réalisation du columbarium et du jardin du souvenir.

Suite aux différentes études et propositions reçues pour ce dossier, Monsieur Le Maire rappelle que les travaux sont réalisables dans le cadre d'une procédure simple de consultation pour des travaux inférieurs à 25000€.

Il avait été évoqué le projet de travaux conséquents de maçonnerie pour y insérer des cavurnes : le montant final d'un tel projet s'élève à plus de 25000€ et devra faire l'objet d'une procédure adaptée avec une publicité adaptée publiée dans la presse écrite.

Monsieur Le Maire précise qu'il importe de se positionner rapidement sur ce dossier dont il a souvent été fait état durant les derniers mois. Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un photo montage présentant un projet de 2 columbariums en granite et un jardin du souvenir. Le prix estimé d'un tel projet s'élève entre 13000€ et 15000€.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas note qu'il est important que les familles puissent disposer d'une place devant l'ouverture pour y déposer une plaque et une fleur : ce point sera à considérer dans les différentes propositions.

Le conseil municipal valide le principe d'une installation de deux columbariums installés de part et d'autre du jardin du souvenir, et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les devis et propositions auprès de plusieurs entreprises. Les conseillers municipaux indiquent qu'il serait pertinent que des variantes soient proposées : largeur de tablettes, vases...

DELEGATION AU MAIRE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Monsieur BOURGES André, adjoint aux finances explique que dans un souci de favoriser une bonne administration communale et afin d'être le plus réactif possible, il est proposé de déléguer au Maire la possibilité de solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions pour l'ensemble des dossiers éligibles aux différentes subventions, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder à Monsieur Le Maire la délégation municipale précitée jusqu'à la fin de son mandat.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU MORBIHAN

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au tracé du sentier de randonnée, dénommé « circuit du Tarun », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Monsieur Serge le NET, adjoint en charge du suivi du dossier, présente les travaux actuellement en cours. Le chemin pourrait ouvrir au public fin juillet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'adhérer au PDIPR du Morbihan
- Approuve le tracé du sentier de randonnée tel qu'il a été décrit ;
- Décide de donner un avis conforme favorable, concernant les chemins ruraux et voies communales inscrits au PDIPR du Morbihan.

- S'engage en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :
 - À maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
 - À ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public ;
 - À prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
 - À passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Département, le Propriétaire privé et la Commune, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s).
 - À ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public,
 - À entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

COMPTE RENDUS

DECISIONS MUNICIPALES

- ✓ Affaire GOUEDARD – Commune de PLUMELIN

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée, que l'entreprise GOUEDARD condamnée à des pénalités de retard dans le cadre du marché attribué pour le local technique associatif, a transmis via son avocat une requête aux fins d'exonération de pénalités de retard auprès du tribunal administratif de Rennes.

La protection juridique de la commune a été sollicitée et un avocat a été désigné pour se constituer au soutien des intérêts de la commune.

- ✓ « Familles Rurales Association vivre ensemble à Plumelin »

Monsieur Le Maire informe que, comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la convention a été signée avec le président de l'association.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- ✓ Affaire DLC IMMOBILIER

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 25 juin 2018, la partie concernée annonce qu'elle n'a pas l'intention de faire appel du jugement.

- ✓ Bretelle d'accès sur la RN 24

Monsieur Le Maire explique qu'un courrier en date du 25 mai a été transmis au sous-préfet pour demander la création d'une bretelle d'accès dans la direction Lorient-Rennes au lieu-dit Kergilet. Une copie du courrier a également été transmise à Madame LE PEIH, députée, ainsi qu'aux sénateurs.

Madame LE PEIH est venue sur place constater et a échangé sur ce dossier avec les services préfectoraux. Monsieur Le Maire indique avoir interrogé les entreprises de Keranna sur le nombre de véhicules : à ce jour 4 entreprises ont répondu et indiquent 210 véhicules/jour.

Monsieur Le Maire précise que les arguments avancés sont des arguments sécuritaires au vu du nombre de véhicules légers, poids lourds et autocars qui circulent sur les axes proches.

- ✓ Résidences des Bleuets et de l'Etang

L'appel d'offres va paraître jeudi 5 juillet et les entreprises pourront candidater jusqu'au 26 juillet.

La commission d'appel d'offres sera convoquée jeudi 26 juillet à 14h pour l'ouverture des plis. Messieurs LE NET et LORIC, ainsi que Madame LE GAL annoncent qu'ils seront présents le jeudi 26 juillet.

- ✓ Restaurant scolaire

Suite à l'attribution du mandat à EADM, les documents d'attribution du marché viennent d'être signés et transmis à EADM.

- ✓ Halls mairie-médiathèque et salle polyvalente

Le cabinet BLEHER travaille actuellement sur des esquisses. Une première présentation pourrait avoir lieu courant d'été.

- ✓ COET VILLAGE

Monsieur Le Maire rappelle que les entreprises peuvent candidater sur les différents lots jusqu'à vendredi 6 juillet. Se dérouleront ensuite la phase d'ouverture des plis, la négociation et l'attribution des marchés. Ces opérations sont menées par BSH.

- ✓ Ressources Humaines – personnel

Iliana AUFFRET vient d'être embauchée en CDD d'un an en tant qu'agent polyvalent des services (ménages des locaux communaux, service au restaurant scolaire et surveillance, état des lieux des salles). Il s'agit d'une personne qui habite la commune.

- ✓ Décision communautaire pour le FPIC - Fonds National de péréquation ressources intercommunales et communales.

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire, réuni le 28 juin, a validé la répartition dérogatoire libre pour le FPIC 2018.

Monsieur Le Maire précise que concernant la commune de Plumelin, l'équilibre est maintenu par rapport à 2017.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sports et associations

- ✓ Forum des associations : plus de 30 associations seront présentes

Madame Patricia CONAN invite les personnes disponibles le vendredi 7 septembre dans l'après-midi et en fin de journée, à prendre date pour aider à l'installation de la salle

- ✓ Médiathèque

- Le concours de dessin a été un succès avec 12 participants ravis d'avoir participé et d'avoir été récompensés.
- La prochaine exposition s'intitulera « carnets de voyage »
- La médiathèque sera fermée du 31/07 au 18/08

- ✓ Nouvelle association de karaté sur la commune

- L'ancienne salle de ping-pong dans la salle Jean Corlay va être fermée pour être mise à disposition de l'association courant septembre.
- ✓ Visite des jardins des maisons fleuries par le conseil municipal des jeunes pour l'attribution du prix « spécial jeunes » programmée le samedi 7 juillet.

Communication-finances

- ✓ Le bulletin PLUMELINFOS est finalisé et va être transmis à l'imprimeur.

Travaux

- ✓ Intempéries – des travaux d'urgence ont été entrepris à Kerveno
- ✓ Habillages des conteneurs à déchets : les travaux sont en cours dans les Résidences Gohélen et du Château.
- ✓ Terrain de foot : l'entreprise s'est engagée à réaliser des travaux pour une remise en état dans les temps impartis. L'entreprise mandatée pour réaliser les éclairages a abimé le terrain avec la nacelle : ils acceptent de faire le nécessaire.
- ✓ Illuminations de Noel

Messieurs LE NET et ADRIAN informent avoir rencontré le commercial de l'entreprise un avoir est proposé pour les matériels abimés (produits bas de gamme : les animaux et arbustes) et un échange sera effectué sur certains matériels 'boule » de la Fontaine).

Suite à la présentation, Monsieur Daniel ADRIAN précise qu'il s'agit d'un investissement pluriannuel qui engage la commune sur un projet global. Monsieur Le NET Serge présente l'étude proposée par YESSS ELECTRIQUE :

- Arbres : environ 6000€
- Eglise : environ 2000€
- Plafond de rue scintillant 1000€
- Rond-point : non retenu
- Médiathèque : non retenu

Monsieur le Maire propose de définir les zones à illuminer dans un programme sur deux années. Le conseil municipal, après échanges et discussions définit les zones prioritaires en fonction de l'existant et des priorités souhaitées :

- Centre bourg
- Eglise
- Arbres à partir du rond-point

Messieurs LE NET et ADRIAN vont reprendre contact avec l'entreprise pour finaliser la proposition.

Le conseil municipal valide un accord de principe :

- ✓ Centre bourg en 2018 – environ 5000€
- ✓ Arbres en entrée de bourg – en 2019 – environ 5000€
- Branchement électrique du bâtiment communal loué par Roz Minior : les travaux sont en cours de finalisation

Affaires scolaires et sociales

- Ecoles :
 - L'année scolaire 2017-2018 s'est bien déroulée pour les deux écoles
 - De beaux projets pédagogiques ont été réalisés
- Ecole Marc Chagall
 - Installation de l'alarme : des devis sont en cours
 - Le devis pour effectuer les enduits de certains murets de la cour ont été validés : les travaux seront effectués avant la rentrée
- Le Domicile Partagé fêtera son quinzième anniversaire le mercredi 26 septembre. La préparation des invitations est en cours.
- CCAS : dans le cadre de l'évaluation des besoins sociaux , un rendez-vous est programmé avec les conseillers départementaux pour évoquer un certain nombre de points.
- Participation citoyenne
 - Le protocole a été signé le 11 juin
 - L'été est une période à risque : la vigilance doit être accrue sur l'entourage et le lieu de vie de chacun.
- ✓ Association « Familles Rurales Association vivre ensemble à Plumelin » : les sorties sont programmées et débuteront le mardi 10 juillet.

Enfance et jeunesse

- ✓ Conseil municipal des jeunes
 - Préparation du pique-nique géant : les jeunes conseillers ont organisé un quizz
- ✓ Pique-nique géant
 - Déception car peu de participants
 - Groupe musical de qualité

Madame LE GAL Martine rappelle que ce projet avait été initié par le conseil municipal des jeunes et qu'il ne peut perdurer que par la présence et l'engagement des conseillers municipaux. La suite à donner et la pérennité de cette animation seront à rediscuter prochainement.

- ✓ Restaurant scolaire et garderie – les inscriptions se terminent

COMPTES RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL

Signalétique

Une réunion est programmée ce mercredi 4 juillet à 16h30 pour finaliser le descriptif technique des panneaux à commander pour le centre bourg. La commission travaillera ensuite sur la signalétique en campagne.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire rappelle à tous les conseillers municipaux, l'importance de transmettre une réponse lorsque les services de la mairie transmettent des mails qui requièrent une réponse. Les réponses sont essentielles pour planifier et organiser le travail : les présents ou excusés aux réunions, l'approbation de documents suite à des propositions transmises pour relecture ou validation...

RENCONTRES DE QUARTIERS- Une rencontre générale est planifiée le vendredi 21 septembre à 20h00 à la salle polyvalente, pour les personnes n'ayant pu participer aux précédentes rencontres. L'ensemble des conseillers municipaux est invité à prendre date.

BREIZH COP : Une conférence débat, sous forme de jeux et organisée par la Région Bretagne a réuni 8 personnes ce lundi 2 juillet. Les personnes présentes ont apprécié la démarche.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Monsieur Le Maire annonce les prochaines dates de conseils municipaux, programmés pour l'instant sous réserve de changements et selon les nécessités :

- ❖ Mardi 11 septembre
- ❖ Mardi 2 octobre
- ❖ Mardi 6 novembre
- ❖ Mardi 11 décembre

DATES A RETENIR

Monsieur le Maire rappelle les prochaines dates importantes à retenir :

- **Samedi 8 septembre**- Forum des associations
- **Vendredi 21 septembre** – réunion finale rencontre de quartier
- **Mercredi 26 septembre** – 15 ans domicile partagé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.